



**FÉDÉRATION FRANÇAISE de PETANQUE et de JEU PROVENÇAL**  
Agréée par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports – Membre du CNOSF  
**COMITÉ RÉGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE**  
**COMITE du LOIRET**

**CHARTE A RESPECTER POUR UN DÉPLACEMENT A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE**

La qualification au championnat de France vous oblige à respecter les Règlements Sportif et Administratif de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL et du Règlement des compétitions du Comité du LOIRET.

**LE TRANSPORT :**

Il est assuré par le Délégué désigné par le Comité du Loiret ( membre du Comité Directeur du Comité du Loiret –membre du Comité Directeur du club du ou des joueurs concernés – Éducateur pour les catégories jeunes).

Le Délégué assure uniquement le transport des joueurs/joueuses .

Dans le cas où le/les joueurs /joueuses ne souhaitent pas bénéficier du type de transport prévu par le Comité, l'ensemble des frais personnels de déplacement (trajet – déplacements hôtel/terrains) restera à la charge des joueurs concernés.

Les joueurs devront avertir la Présidente du Comité dans les 15 jours suivant la qualification, du mode de déplacement choisi (Comité – personnel).

Le/les joueurs qui ne partiront pas avec le délégué, ne seront pas voiturés sur le championnat de France par le Délégué.

Le Délégué décide des horaires de départ et retour..

**LICENCE :**

*Le/la joueur/joueuse devra remettre, avant le départ, sa licence, son certificat médical ou l'attestation médicale du questionnaire de santé, au Délégué.*

*Éventuellement, l'ordonnance de prise de traitement médical spécifique qui pourrait perturber un possible contrôle anti-dopage. Le délégué sera aussi porteur de sa licence.*

**TENUE VESTIMENTAIRE :**

**JOUEUR –**

Le Comité fournira une tenue pour tous les champion (ne)s départementaux qui participeront à un championnat de France.

Le versement de l'achat du pantalon à hauteur de 30 €, est effectué par chèque au joueur/joueuse à réception de la facture du pantalon qui devra obligatoirement être fournie à la Trésorière du Comité. Pas de facture, aucun versement ne sera effectué.

Cette tenue est la seule autorisée pendant la durée du championnat de France.

En cas de non-respect, des sanctions seront prises par le Comité du Loiret.

Si l'équipe reste dans la même composition lors du qualificatif et du championnat du Loiret correspondant de l'année suivante, l'équipe devra porter obligatoirement cette tenue. Dans le cas contraire, elle sera disqualifiée.

Le Jean bleu est interdit.

**DELEGUÉ -**

Le délégué devra porter la tenue du Comité du Loiret.

**HÉBERGEMENT :**

Les chambres sont réservées par le Comité Régional Centre Val de Loire à raison d'une chambre par joueur/joueuse ou délégué. Les frais d'hôtellerie (chambre – petit déjeuner – taxe de séjour) sont pris en charge par le Comité.

Si le/la joueur/joueuse, ne souhaite pas être logé dans les conditions fixées, il/elle devra assumer les frais d'hébergement – aucune indemnité ne sera due par le Comité.

Le/la joueur/joueuse, quittant le championnat de France prématurément pour des raisons non justifiées, devra assumer le remboursement des frais d'hôtellerie (chambre, petit-déjeuner-taxe de séjour). Le club du joueur sera informé par le Délégué du Comité.

### **RESTAURATION :**

Un forfait repas a été établi par le Comité (20 €) – son objectif est de ne pas être dépassé. Au-delà, le délégué et le/le joueur/joueuse devra prendre en charge la différence.

Le /la joueur/joueuse doit prendre obligatoirement ses repas avec le Délégué, dans le cas contraire, le repas ne sera pas pris en charge par le comité.

Le Comité ne prend pas en charge le repas du dimanche soir sauf si l'équipe est qualifiée pour les ¼ de finale et que la distance de retour est supérieure à 500 kms

Le point de départ de référence est le Siège – 1240 rue de la Bergeresse à Olivet. Il pourra être différent en accord avec le Délégué.

Dès l'instant où vous êtes pris en charge par le Délégué du Comité, vous êtes sous son autorité en ce qui concerne l'intendance (transport-hébergement-restauration) ainsi que pour la compétition (remise des licences au délégué – tirage au sort – appel Arbitre, etc.)

### **COMPTE-RENDU :**

Le délégué devra établir un compte-rendu de ce championnat de France qui sera adressé à la Présidente du Comité et au Secrétaire général dans les 15 jours suivant le CF.

Il fera état de la compétition (jeu – terrains – organisation, etc..) des résultats de chaque rencontre et de l'ambiance en général au sein de l'équipe. Tout incident, même mineur, sera signalé. Selon l'importance et la gravité de l'incident, les joueurs/joueuses et le délégué seront convoquée par le Comité du Loiret.

Le Délégué, adressera à la Trésorière du Comité le décompte financier du championnat avec les justificatifs de dépense afin de rembourser éventuellement les dépassements.

Les joueurs et joueuses sont l'image du Comité du Loiret ; ils doivent se montrer dignes de la représentation de leur Comité en tous lieux et en toutes circonstances

Le règlement des chambres et petit déjeuners des joueurs/joueuses et délégué est effectué par le Trésorier du Comité Régional Centre Val de Loire, pour le compte des Comités.

La Trésorière du Comité du Loiret adressera au Délégué, 15 jours avant le championnat, le montant estimé pour le trajet (kilomètres parcourus) et les repas (20 €).

.....  
N° de licence

Nom

Prénom

Club :  
.....

**DÉLÉGUÉ :**

**JOUEUR**

**JOUEUSE**

Déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombe et les accepte sans conditions.

Fait à

le

Signature  
.....

**ATTENTION :** date limite d'envoi de cette charte (signée) au Secrétaire Général du Comité

Le

Cet exemplaire complété et signé sera ensuite adressé par le Secrétaire général du Comité à :  
Madame la Présidente du Comité – le (la) délégué (e) du Comité au Championnat de France – au  
Président du club qui devra en remettre une copie au joueur concerné.